

Contribution commune « inter-organisations » à la mission de préfiguration du Centre National de la Musique

Suite à la journée du 16 avril 2018 à l'Assemblée Nationale

« Pour une concertation sur les politiques publiques en faveur des musiques »

A l'appel de : AJC (jazz), le Collectif Culture Bar-bars (cafés-cultures), la Ferarock (radios), la Fraca-Ma (Centre Val de Loire), Futurs Composés (musique classique), Grands Formats (jazz), Haute-Fidélité (Hauts-de-France), la Famdt (musiques traditionnelles), la Fédélima (lieux de musiques actuelles), la Fevis (ensemble de musique classique), le Pam (Paca), le Pôle (Pays de la Loire), le Rif (Ile-de-France), les Allumés du jazz (labels jazz), Octopus (Occitanie), le Polca (Champagne-Ardenne - Grand est), le Rim (Nouvelle Aquitaine), R-Man (Normandie) et Zone Franche (musiques du monde).

Aujourd'hui, nos organisations fédèrent des milliers de projets musicaux sur tout le territoire français, qui constituent une diversité essentielle pour le secteur musical (radios, labels, lieux, ensembles, compagnies, festivals...) et travaillent en coopération sur les territoires et au niveau national. Tous sont des acteurs privés d'intérêt général inscrits dans des modèles économiques mixtes, beaucoup sont des acteurs associatifs à finalité non-lucrative ou en lucrativité limitée.

Nous partageons **deux convictions fondamentales** quant au futur projet de Centre National de la Musique :

- le CNM ne doit pas être l'endroit de construction de politiques publiques de la musique, et se substituer ainsi à l'Etat et aux collectivités territoriales qui doivent en garder la compétence exclusive, en co-construction avec les acteurs de la société civile.
- le CNM doit être un opérateur de cette politique publique, et ainsi refléter et garantir la diversité, la proximité, l'équité. La diversité des types d'acteurs du secteur et des esthétiques musicales, la proximité via l'implication des territoires, et l'équité dans la capacité à donner à chaque type d'acteurs à s'exprimer et à participer à la mise en œuvre et au pilotage du CNM.

Ces deux points ne sont pas des incantations. Si nous nous rassemblons aujourd'hui pour les affirmer ensemble, c'est parce que, nous sommes réellement inquiets des orientations proposées par d'autres acteurs du secteur qui, selon nous, ne respectent pas ces deux principes et souhaitent créer un outil plus facilement contrôlable, mieux doté, et concurrent aux missions actuelles de l'État qui pourrait se voir dépossédé de certaines prérogatives, dans une logique d'agenciarisation et de rationalisation.

Plus concrètement, et à partir de ces deux convictions, nos organisations souhaitent insister sur **trois aspects de la mise en œuvre du projet CNM** :

- **Sa gouvernance** : nous rappelons l'importance d'associer une large diversité d'acteurs à la gouvernance du futur centre, y compris les collectivités territoriales. Nous préconisons l'équité de parole, avec par exemple 1 voix par structure plutôt qu'une proportionnalité relative au poids économique de chacun. Nous émettons des inquiétudes sur les dangers que représenterait la présence de « personnalités qualifiées », ainsi que sur une gouvernance resserrée, plus facilement en proie au travail d'influence de certains acteurs du secteur.
- **Son périmètre** : nous refusons que les missions confiées et développées aujourd'hui au sein du ministère et notamment l'éducation artistique et culturelle, ou encore la formation professionnelle, entrent dans le giron du CNM.
- **Son financement** : celui-ci doit présenter des mesures nouvelles significatives, et ne constituer en aucun cas une concurrence au budget de l'Etat aujourd'hui affecté à la politique menée par la DGCA et la DGMIC. En parallèle de la création de ce CNM, pour affirmer une véritable complémentarité, nous demandons que le budget de la DGCA soit concomitamment augmenté par les parlementaires dans le PLF 2018, en particulier pour la politique musicale et du spectacle vivant.